

DELIBERATION

N° 2022-43

Objet : Autorisation de Monsieur le Président à signer le marché de travaux de restauration et d'entretien du Calavon-Coulon et de ses affluents – 11^{ème} tranche

L'an deux mille vingt-deux, le 11 juillet à dix-huit heures, les membres du comité syndical du SIRCC EPAGE Rivière Calavon-Coulon se sont réunis au Foyer rural de la Mairie de Goult, sous la présidence de M. Didier PERELLO

Délégués présents : 09

Secrétaire de séance : Gaëlle LETTERON

Etaient présents ;

Pour la **Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse**

M. Jacques MACHEFER – M. Gérard JUSTINESY – M. Yoann POBES

Pour la **Communauté de communes Pays d'Apt Luberon**

Mme Sylvie PEREIRA – M. Jérôme DAUMAS - M. Patrice FOURNIER

M. Mathias HAUPTMANN - Mme Gaëlle LETTERON – M. Didier PERELLO

Absents excusés :

M. Richard KITAEFF (CA LMV) – Mme Delphine CRESP PIROLA (CA LMV)

M. Roland CARLIER (CA LMV) – Mme Magali BASSANELLI (CA LMV)

M. Guy HONORAT (CA LMV) – M. Patrick SINTES (CA LMV)

M. Jean-Pierre HAUCOURT (CCPAL) – M. Alain CASTOR (CCPAL)

M. Thierry ESTELLE (CCPAL)

Assistaient également à la réunion :

Mme Christelle ROLLAND, Directrice du SIRCC

Mme Régine BOITIER, secrétaire comptable

M. Thomas RAMPAL, chargé de missions

M. Johan HOCHARD, chargé de missions

Le SIRCC EPAGE Rivière Calavon-Coulon a lancé, début 2017, l'élaboration d'un nouveau Programme Pluriannuel de Restauration Physique et d'Entretien (PPRPE) qui est le document de référence en termes de programmation de travaux d'entretien sur les cours d'eau. La tranche n°11 de travaux reprend les interventions suivantes :

- Restauration de la ripisylve par des travaux de traitement de la végétation rivulaire,
- Evacuation des bois morts et des embâcles,
- Restauration des boisements de berges
- Actions ponctuelles de restauration du lit aux abords d'infrastructures présentant un intérêt général (ponts, routes, réseaux d'eau, etc.).

Le linéaire total de rivière traité sur cette tranche sera d'environ 42 km. Le Syndicat a lancé une consultation des entreprises en Mai 2022 pour la réalisation de cette 11^{ème} tranche. Deux candidats ont répondu au marché. Les critères de notation étaient les suivants : 60% Technique, 40% Prix.

Après étude des mémoires techniques et des offres financières, le classement est le suivant :

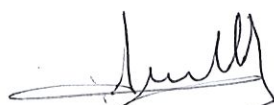
N° de plis	Candidat	Prix en TTC	Valeur technique de l'offre (60%)		Prix des prestations (40%)		Note totale pondérée /20	Classement
			Note/20	Note pondérée	Note/20	Note pondérée		
1	EURL RIEU	152 306,28 €	15,00	9,00	20,00	8,00	17,00	1
2	MACAGNO	222 267,60 €	17,00	10,20	13,70	5,48	15,68	2

Le 11/07/2022 à 17h30, la commission d'appel d'offres s'est réunie et a retenu l'offre de l'entreprise RIEU.

Après en avoir délibéré et aucune observation n'ayant été émise, le comité syndical à l'unanimité :

- ACCEPTE de retenir, conformément à la décision de la Commission d'attribution des offres, l'entreprise RIEU pour la réalisation de la 11^{ème} tranche de travaux ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces et à effectuer toutes démarches consécutives à cette décision.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.



Le Président
Didier PERELLO



La secrétaire
Gaëlle LETTERON